

Compte rendu Conseil municipal 03 du 24 juin 2022

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle - Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian - Mme CORBASSON Christine – M. FRACELLI Dominique – Mme FOUASSIER Isabelle - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain

Absents excusés: Mme WESTERLIN Sandra (Pouvoir à Mme DUFOUR) – M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. FRACELLI)

Absente excusée en début de séance : Mme CORBASSON Christine

M. FRACELLI a été nommé secrétaire de séance.

• Répartition intercommunale des charges scolaires – Fixation du montant de la participation pour l'année 2022/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation pour les enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2022/2023 :

- 1 437 € par an et par enfant scolarisé en maternelle
- 778 € par an et par enfant scolarisé en élémentaire

Un paiement au prorata de la durée de présence sera appliqué en cas de changement de commune en cours d'année scolaire. Ce calcul sera établi par trimestre, sachant que tout trimestre commencé sera dû (1^{er} trimestre = 4/10 – 2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre = 3/10 chacun).

• Créations de postes

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2022 et d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet 18/35, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

• Modifications de règlements intérieurs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux règlements intérieurs de la garderie périscolaire et de l'2ALSH qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 :

- Garderie périscolaire : suite aux changements de tarifs et des tranches horaires – 1^{ère} tranche de 16h30 à 17h30 – 2^{ème} tranche de 17h30 à 18h30 – 3^{ème} tranche de 18h30 à 19h
- ALSH : modification concernant l'encadrement – 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans – 1 animateur pour 18 enfants à partir de 6 ans

• Marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la procédure adaptée pour le marché de travaux de voirie.

• Marché à procédure adaptée pour les travaux des intérieurs de l'église

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la procédure adaptée pour le marché de travaux des intérieurs de l'église.

• Réforme de la publicité des actes

Conformément à la réforme de la publicité des actes, applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels

pris par les autorités communales seront publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 par voie d'affichage (panneau d'affichage à l'accueil de la mairie).

• **Rétrocession de la voirie du lotissement rue du Chai**

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'une visite de tous les espaces extérieurs a eu lieu le 2 juin 2022 pour délimiter l'emplacement rétrocédé à la Mairie : la voirie, les trottoirs et l'éclairage public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la régularisation de cette situation.

• **Réseau lecture publique AGORAME**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande l'entrée officielle de la bibliothèque Point lecture de St Maurice sur Fessard dans le réseau de Lecture Publique Agorame au 1^{er} septembre 2022, suite à la reconstitution de la bibliothèque municipale. Elle bénéficiera ainsi des outils de gestion et du partage des ouvrages. Les frais de maintenance matériel et logiciel seront à 50% à charge de la commune et 50% à charge de l'AME. La bibliothèque bénéficiera du transport des documents entre les structures dans le cadre des échanges.

• **Marché à procédure adaptée pour les travaux de requalification du centre bourg - Phase 2 et 3**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la procédure adaptée pour ce marché.

• **Affaires diverses**

M. le Maire informe le Conseil

- d'une procédure de modification du PLUiHD pour approbation fin 2022 et d'une révision pour approbation fin 2023

- d'un courrier de la région pour confirmer la formation de 200 médecins supplémentaires en région Centre Val de Loire

- la commission des travaux aura lieu le 1^{er} juillet à 14h30 avec GRDF pour un projet de conduite bio gaz